



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
13 DECEMBRE 2021**

OBJET : Frais de scolarité.

L'an deux mil vingt et un,
le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni
en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKNOUN, Madame LENOIR, Monsieur CORTÈS, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS (arrivé à 19h25), Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur LAMAAIZI, Monsieur COSSON, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN (départ à 20h15).

Etaient absents :

Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Monsieur TERRIER.
Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.
Monsieur VERCOSTRE, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
Madame AFFDAL-PUTFIN, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame FERRER.

Madame DHÉDIN, absente.

Monsieur Brigitte BÉRAULT est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil,

Considérant les enfants domiciliés dans les communes extérieures à Mouy et scolarisés dans des écoles de notre Commune,

Considérant le coût de fonctionnement de la scolarité,

Considérant que le prix de revient s'élève à 929.61 euros par enfant et par année scolaire,

Délibère

Article 1 : Fixe les frais de scolarité pour 2020 et 2021 à 929.61 euros.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 06/12/2021

Date de l'affichage : 15/12/2021

N° : 83/21

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Le Maire soussigné, ATTESTE
Que la présente délibération a été reçue
En sous-Préfecture le :

Publié le :

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Laetitia LHERMITTE

